



UCB
News

UCB lance une offre publique d'échange sur ses obligations venant à échéance en novembre 2014

Bruxelles (Belgique), 3 septembre 2013 (CET) – information réglementée

Le 2 septembre 2013, UCB SA (NYSE Euronext UCB) a déposé un prospectus d'offre d'échange auprès de l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (la « **FSMA** ») en vue d'effectuer une offre publique d'échange inconditionnelle (l'« **Offre d'Echange** ») sur maximum 250.000 des 750.000 obligations à taux fixe (ISIN Code : BE6000431112) venant à échéance le 27 novembre 2014 et portant intérêt au taux annuel brut de 5.75% (les « **Obligations Existantes** »). Ce prospectus a été approuvé par la FSMA le 3 septembre 2013 en application de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

L'Offre d'Echange sera ouverte du 4 septembre 2013 au 18 septembre 2013 inclus. Dans le cas où des bulletins d'acceptation sont remis pour un nombre d'Obligations Existantes supérieur à 250.000, une ou plusieurs formules d'allocation peuvent être appliquées. Les détenteurs d'Obligations Existantes auront l'opportunité d'échanger leurs Obligations Existantes contre des obligations nouvellement émises portant intérêt au taux annuel brut de 5,125% venant à échéance le 2 octobre 2023, selon un ratio d'échange de 1 pour 1.

Les détenteurs d'Obligations Existantes qui sont échangées dans le cadre de l'Offre d'Echange proposée recevront des Nouvelles Obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros et portant un intérêt au taux brut de 5,125% par an correspondant à l'addition de trois éléments suivants : (i) 4,461% (correspondant au taux d'intérêt brut sur le marché d'une obligation nouvelle à 10 ans émise au pair par UCB dans les conditions de marché actuelles, tel qu'évalué par l'Offrant) + (ii) 0,564% (correspondant au report et à l'étalement de la plus-value latente des Obligations Existantes sur les 10 ans de la Nouvelle Obligation) + (iii) 0,1% (prime de rachat). Le rendement actuariel net, calculé d'un point de vue économique pour les personnes physiques établies en Belgique (en tenant compte de la déduction du précompte mobilier de 25%) des Nouvelles Obligations est égal à 3,311% (sur la base d'un prix de marché de référence des Obligations Existantes de 104,47%). Le taux de 3,421% mentionné dans le communiqué de presse de ce matin est le rendement actuariel net calculé sur la base du pair mais en ne tenant compte que des éléments (i) et (iii) ci-dessus.

Les intérêts courus depuis le 27 novembre 2012 sur les Obligations Existantes apportées à l'Offre d'Echange seront payés le 2 octobre 2013.

La réalisation de l'Offre d'Echange n'est soumise à aucune condition. Les obligations nouvellement émises constituent des obligations inconditionnelles, non-subordonnées et non-garanties, au même titre que les Obligations Existantes.



Inspired by patients.
Driven by science.

L'opération envisagée sera sans frais pour les détenteurs d'Obligations Existantes les détenant par l'intermédiaire des Gestionnaires de Placement.

Dans le cadre de cette opération, BNP Paribas Fortis, ING Bank et KBC Bank agissent en tant que Gestionnaires de Placement (*Dealer Managers*) et Teneurs de Livre Partenaires (*Joint Bookrunners*). ING Bank agit également en tant que Coordinateur Général (*Global Coordinator*).

Les nouvelles obligations seront admises à la cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels. Le prospectus d'Offre d'Echange et le mémoire en réponse sont disponibles sur le site web de UCB SA (www.ucb.com). Toutes les informations sont disponibles auprès d'UCB ou des banques participantes.

Les obligations nouvellement émises sont offertes aux investisseurs particuliers situés en Belgique et aux investisseurs qualifiés de l'Union Européenne. Elles sont offertes aux citoyens non-américains en dehors des Etats-Unis en vertu de la Réglementation S de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (US Securities Act), tel que modifiée.

En lançant cette opération volontaire d'échange, UCB souhaite prolonger une partie du financement résultant des Obligations Existantes. Les détenteurs d'Obligations Existantes ont l'opportunité de bénéficier d'une prime par rapport au prix de marché des Obligations Existantes (ISIN Code : BE6000431112) venant à échéance le 27 novembre 2014.

Pour plus d'informations

Antje Witte, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb.com

A propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments innovants et de solutions visant à transformer la vie des gens souffrant de troubles sévères du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie plus de 9 000 personnes réparties dans plus de 40 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros en 2012. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole: UCB).

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions du management. Toute déclaration, autre que des déclarations de faits historiques, sont des déclarations qui pourraient être jugée prospectives, en ce compris les estimations de revenus, de marges d'exploitations, de frais d'investissements, de cash ou toute autre information financière, les résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques escomptés ou tout autre estimation et résultat. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, l'inaptitude à obtenir des approbations réglementaires nécessaires ou de les obtenir dans un délai raisonnable, les frais de recherche et développement, les changements de perspective au sujet de produits en voie d'élaboration ou de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires futures ou d'enquêtes gouvernementales, les actions en responsabilité du fait des produits, les défis associés à la protection par brevets de produits et de produits en phase de développement, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, les changements ou incertitudes de dispositions fiscales ou de leur administration ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs. UCB fournit cette information à la date du communiqué de

presse et décline expressément toute responsabilité quant à la mise à jour de toute information contenue dans ce communiqué de presse, qu'il s'agisse de confirmer les résultats réels ou de rapporter une modification des objectifs visés.

Rien ne garantit que les nouveaux produits en phase de développement atteignent l'homologation ou que les nouvelles instructions relatives à des produits existants soient développées ou homologuées. Les produits ou potentiels produits qui font l'objet de partenariats, joint-ventures ou de contrat de licence peuvent faire l'objet de différences selon les partenaires concernés. Aussi, UCB ou d'autres pourraient faire la découverte de problèmes de sécurité, de problèmes d'effets secondaires ou de problèmes de fabrication de leurs produits après leur commercialisation.

En outre, les ventes peuvent être impactées par les tendances internationales et domestiques des systèmes de santé, des coûts de soin de santé et des politiques de remboursement imposées par les tiers-payeurs, de même que les législations affectent le niveau des prix biopharmaceutiques et des remboursements.

Avertissement

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, EN DEHORS DU ROYAUME DE BELGIQUE ET EN PARTICULIER AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN FONCTION DU DROIT APPLICABLE

CETTE COMMUNICATION EST EFFECTUÉE À TITRE INFORMATIF UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES, NI LA SOLlicitATION D'UNE OFFRE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE DE TITRES. LA DISTRIBUTION DE CETTE COMMUNICATION, AINSI QUE L'OFFRE ET LA VENTE OU L'ÉCHANGE DE TITRES DÉCRITS AU SEIN DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION, PEUVENT ÊTRE SOUMISES A DES RESTRICTIONS LÉGALES. TOUTE PERSONNE LISANT CETTE COMMUNICATION VEILLERA DONC À S'INFORMER ET À RESPECTER CES RESTRICTIONS.

CETTE COMMUNICATION NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT. LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES NI VENDUES OU ÉCHANGÉES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT PRÉALABLE OU EN L'ABSENCE D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE « **SECURITIES ACT** »). UCB N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NI D'ÉMETTRE UNE QUELCONQUE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. L'OFFRE EST RÉALISÉE HORS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS ADOPTÉES EN VERTU DU SECURITIES ACT.

CETTE COMMUNICATION EST UNE PUBLICITÉ, ET NON UN PROSPECTUS AU SENS DE LA LOI DU 1ER AVRIL 2007 RELATIVE AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION.

LES CONDITIONS DÉFINITIVES DES TRANSACTIONS DÉCRITES CI-DESSUS SONT DÉTAILLÉES DANS LE PROSPECTUS PRÉPARÉ DANS LE CADRE DE L'OFFRE D'ÉCHANGE (LE « **PROSPECTUS** »). IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS DE NE PAS PARTICIPER A L'ÉCHANGE DONT QUESTION DANS LA PRÉSENTE COMMUNICATION QUE SUR BASE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA VERSION FINALE DU PROSPECTUS.

EN DEHORS DU ROYAUME DE BELGIQUE, CETTE COMMUNICATION EST UNIQUEMENT DESTINÉE AUX PERSONNES QUALIFIÉES ET TOUT INVESTISSEMENT OU ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT A LAQUELLE CETTE COMMUNICATION FAIT RÉFÉRENCE EST UNIQUEMENT DESTINÉES A DES PERSONNES QUALIFIÉES OU NE POURRONT ÊTRE RÉALISÉES QUE PAR DES PERSONNES QUALIFIÉES. IL NE SERA RÉPONDU AUX SOLlicitATIONS ÉTRANGÈRES, C'EST-À-DIRE EN-DEHORS DU ROYAUME DE BELGIQUE, QUI RESULTENT DE CETTE COMMUNICATION QUE DANS LA MESURE OU ELLES ÉMANENT DE PERSONNES QUALIFIÉES. LES AUTRES PERSONNES NE PEUVENT RÉPONDERE OU AGIR SUR BASE DE CETTE COMMUNICATION OU DE SON CONTENU.

TOUT ECHANGE D'OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ CONFORMÉMENT À L'OFFRE NE PEUT SE FAIRE QU'EN SE BASANT SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS À ÉMETTRE PAR L'ÉMETTEUR AU MOMENT OPPORTUN, DANS LE CADRE DE L'OFFRE.